

Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 28/07/2023

VULCAIN, SICLI, INTEGRAL, MATINCENDIE, GLORIA, INDIUM, MAT TOP rappelle Extincteur portatif en poudre ou eau/mousse. Capacité 6 kg à 9 kg ou 6 litres à 9 litres. Pression maximale de service selon l'homologation de la directive sur les équipements sous pression (PED): 23 bar. Températures minimales et maximales autorisées: —30 °C à + 60 °C.



- Extincteur portatif en poudre ou eau/mousse. Capacité 6 kg à 9 kg ou 6 litres à 9 litres. Pression maximale de service selon l'homologation de la directive sur les
 équipements sous pression (PED): 23 bar. Températures minimales et maximales autorisées: —30 °C à + 60 °C.
- Marque : VULCAIN, SICLI, INTEGRAL, MATINCENDIE, GLORIA, INDIUM, MAT TOP
- Lo
- Informations complémentaires: SK6P, P9M, P9P, SK6E, P6P, SK6S, SFB6S, SKP6S, SKH6S, W6S, SK6M, P6M, SF6M, P9S, P9SBC, SK9P, SK9E, SK9S, SF9S, SKH9S, W9S, SK9M, SF9M, P6S, SF6S, SKP6 star, SF9 star

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX?

- Motif du rappel: Le produit n'est pas suffisamment conçu pour être utilisé en toute sécurité pendant la durée de vie recommandée de 20 ans dans toutes les situations d'entretien. Si le mécanisme de fermeture n'a pas été correctement verrouillé avec le corps pendant l'entretien, lorsque l'extincteur est activé, sa tête peut être séparée du corps et projetée dans l'air, causant des blessures à l'utilisateur et/ou aux passants. Type d'opérateur économique auquel la/les mesure(s) a/ ont été ordonnée(s): Distributeur Catégorie de mesure: Mesures techniques Date d'entrée en vigueur: 21/06/2023 Type d'opérateur économique auquel la/les mesure(s) a/ont été ordonnée(s): Distributeur Catégorie de mesure: Avertissements des consommateurs à propos des risques Date d'entrée en vigueur: 21/06/2023 Type d'opérateur économique auquel la/les mesure(s) a/ont été ordonnée(s): Distributeur Catégorie de mesure: Les défauts de conformité/d'entretien seront résolus par une mise à niveau Date d'entrée en vigueur: 21/06/2023
- Risques encourus par le consommateur : Blessures

QUE FAIRE?

• Conduite à tenir par le consommateur : contacter le point de vente.

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

